

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Recloses, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recloses, à 20h00 sous la présidence de Madame la Maire, Sonia RISCO.

Etaient présents : M. CERCEAU Jean-Marc, Mme GUYOU Madeleine. HUNDERTMARKT Rémi, Mme DELGADO Lisa, Adjoint, Mme CHALUT-NATAL Clothilde, M. MICHEL Ghislain, Mme GHISLANDI Aurélie, M. LANCEY Pierre, Mme TRANI Hélène, Mme CHASSIGNEUX Sarah, conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. GILLES Kévin donne pouvoir à Mme RISCO Sonia
Mme ROCHE Julia donne pouvoir à Mme DELGADO Lisa
M. RIQUET Thomas donne pouvoir à Mme TRANI Hélène
M. RICHARD Fabrice donne pouvoir à M. HUNDERTMARKT Rémi

Secrétaire de séance : M. LANCEY Pierre

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 22 mars 2026
- 2/ Affectation du résultat 2025
- 3/ Taxes communales
- 4/ Budget 2026
- 5/ Convention « Viabilité hivernale » avec le Département de Seine et Marne
- 6/ Groupement de commande avec le SDESM
- 7/ Proposition de membres pour la commission des impôts directs.
- 8/ Adhésion aux Collectivités Forestières d'Ile de France.
- 9/ Affaires et informations diverses

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 22 mars 2026

2/Affectation du résultat 2025

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2024	Virement de la SF à la SI	Résultat de L'exercice 2025	Reste à réaliser 2025	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 105 969.66		35 097.77	0	0	- 70 871.89
FONCT	193 675.55	105 969.66	64 087.76	0	0	151 793.65

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	64 087,76
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	87 705.89
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	151 793.65
Solde d'exécution de la section d'investissement	-70 871.89
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	70 871.89
AFFECTATION = C. = D. + E.	151 793.65
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	70 871.89
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	80 921.76

3/ Taxes communales

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame la Maire propose de **maintenir** les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.42 %
- taxe d'habitation : 6.56 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.42%
- taxe d'habitation : 6.56 %

CHARGE Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4/ Budget 2026

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif pour l'année 2026.

Madame la Maire donne lecture du budget 2026 de la commune, tel qu'il a été élaboré, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT : 536 769.15 €

SECTION INVESTISSEMENT : 662 641.90 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	15 536,65	0,00	15 536,65
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	8 536,80	0,00	8 536,80
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	567 696,56	0,00	567 696,56
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		591 770,01	0,00	591 770,01
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				70 871,89
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				662 641,90

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	136 317,92		136 317,92
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	122 366,50		122 366,50
014	Atténuations de produits	8 554,00		8 554,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	176 731,00	0,00	176 731,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	6 702,77	0,00	6 702,77
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	225,00	0,00	225,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		85 871,96	85 871,96
Dépenses de fonctionnement – Total		450 897,19	85 871,96	536 769,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	536 769,15
--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	31 990,03	0,00	31 990,03
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	363 908,02	0,00	363 908,02
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	110 000,00	0,00	110 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		85 871,96	85 871,96
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		505 898,05	85 871,96	591 770,01

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	70 871,89
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	662 641,90
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	300,00		300,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 096,58		16 096,58
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	34 703,00		34 703,00
731	Fiscalité locale	343 357,00		343 357,00
74	Dotations et participations (8)	60 489,81		60 489,81
75	Autres produits de gestion courante (8)	674,00	0,00	674,00
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	225,00	0,00	225,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		455 847,39	0,00	455 847,39

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	80 921,76
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	536 769,15

5/ Convention « Viabilité hivernale » avec le Département de Seine et Marne

Le Conseil départemental a proposé aux communes du territoire de prendre en charge le traitement de courtes sections de routes départementales secondaires assurant ainsi le désenclavement de communes isolées du réseau prioritaire.

Une convention devra être établie afin de définir les conditions dans lesquelles la commune intervient lors d'opérations de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement, elle s'applique en période hivernale, entre la mi-novembre et la mi-mars.

La définition de la consistance du circuit de déneigement sur lequel la commune est sollicitée est décrite en annexe 1.

À la suite de l'engagement de la commune au titre du déneigement du réseau de désenclavement, le Département fournira, chaque année, une quantité forfaitaire de sel dont la commune disposera à sa volonté pour ses propres besoins.

La présente convention prendra effet à compter de la date de la dernière signature par les parties, pour une période de trois ans, reconductible une fois pour la même durée, par reconduction expresse.

Madame la Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de signer la convention dite « viabilité hivernale » auprès du Département de Seine et Marne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, **ACCEPTE** de signer la convention dite « viabilité hivernale » auprès du Département de Seine et Marne.

6/ Groupement de commande avec le SDESM

Vu le code de la commande publique

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 relative à la norme technique réglementaire NFC 18-510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (exploitation/consignation électrique).

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe.

Considérant que la commune Recloses est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le SDESM coordonne un groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achèvera au 31 décembre 2026 ;

Considérant que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour deux ans (tranche ferme) et de deux années complémentaires (tranche conditionnelle) soit du 01/01/2027 au 31/12/2030 ;

Considérant que la commune (à renseigner) a un besoin propre de maintenance et de travaux du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDESM ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux y afférent.

7/ Proposition de membres pour la commission des impôts directs

À la suite des élections municipales il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans notre Commune.

Une liste de présentation de contribuables comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants a été demandée par le Directeur des Services Fiscaux qui désignera les six commissaires titulaires et les six suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, **ACCEPTE** la liste qui sera adressée au Directeur des Services Fiscaux.

8/ Adhésion aux Collectivités Forestières d'Ile de France

La Maire de RECLOSES présente l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France et son réseau :

- Elle fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau régional pour la bonne défense des intérêts des communes concernées par le fait forestier et de la promotion de stratégies forestières pour le développement des territoires ruraux, urbains et périurbains ;
- Elle expose l'intérêt pour la Commune de RECLOSES d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Le Conseil municipal de Recloses, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs :

- **décide** d'adhérer à l'Union Régionale et d'en respecter les statuts ;
- **de payer** une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion de 100 € ;
- **charge** la Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- **mandate** celui-ci pour représenter la commune de RECLOSES auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France.

9/ Affaires et informations diverses

1/ Projet d'enfouissement du réseau haute tension

Afin d'éviter les coupures d'électricité liées aux aléas climatiques, ENEDIS souhaite intervenir sur la commune pour enfouir le réseau de haute tension. La commission travaux étudie avec eux, accompagnée par le SDESM la possibilité d'enterrer en même temps la basse tension, l'éclairage public et la fibre sur certains tronçons.

2/ Fibre prises isolées

Les travaux de raccordement à la fibre des maisons isolées du village sont prévus en 2026 avant la fin de l'année.

2/ Election du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

M. Pascal GOUHOURY a été élu Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau le 16 avril 2026.

Mme Sonia RISCO a été élue 6ème Vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau en charge des mobilités et de l'accessibilité.

3/ PLUI

Une réunion publique de présentation du PLUI et de ses impacts sur la commune aura lieu **le 3 juin 2026 à 20h30** à la salle polyvalente.

4/ RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal de RECLOSES/VILLIERS-SOUS-GREZ)

Mme Sonia RISCO a été élue Présidente du RPI le 7 avril 2026.

5/ Comité des Fêtes et Loisirs de RECLOSES

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, Mme Lisa DELGADO a été désignée Présidente du Comité des Fêtes et Loisirs. Cette nomination marque une nouvelle étape dans la vie associative de la commune avec l'objectif de poursuivre la

collaboration avec les associations. Grâce à l'implication du Comité, les événements festifs et les loisirs continueront de favoriser le dynamisme local et le lien social au sein de RECLOSES.

6/ Commission action sociale et solidaire

À la suite du succès rencontré lors de la sortie organisée à Orléans l'an passé, la Commission Action Sociale et Solidaire renouvelle l'initiative en proposant cette année une journée à Briare, dans le département du Loiret. Cette sortie, spécialement dédiée à nos anciens, aura lieu **le vendredi 29 mai 2026**. Le nombre de places étant limité à 30 personnes, il est impératif de s'inscrire à l'avance.

7/ Bistrot sauvage

Le bistrot sauvage revient **le jeudi 7 mai 2026** à la mare à la bonne de 18h à 22h puis tous les 15 jours jusqu'en septembre excepté au mois d'août. A chaque session il sera proposé une ambiance musicale et de la restauration.

8/ Parution du journal

Le journal de la Mairie sera publié au cours du mois de mai 2026. Cette parution permettra aux habitants de prendre connaissance des actualités et des informations importantes concernant la commune.

9/ Commémoration du 8 mai

La commémoration du 8 mai aura lieu **le vendredi 8 mai 2026 à 11h** devant le monument aux morts. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue à la Mairie.

La séance a été levée à 21H50.

La Maire,
Sonia RISCO

